

Avant tout une voiture
ECONOMIQUE
LA MONASIX 6 CYL.

mais aussi une voiture
RAPIDE, ROBUSTE et très SPACIEUSE (4/5 places)

4 cyl. : voiture d'hier - 6 cyl. : voiture d'aujourd'hui.
Comparez la Monasix avec une voiture similaire.
Essayez-la : vous serez convaincu de sa supériorité.

Elle est économique d'achat :
MONASIX 6 cylindres, 21.600 frs
4/5 places, 4 portes, depuis...

Parce que **ROBUSTE**, elle est durable et ses frais d'entretien sont réduits au minimum.
Demandez un essai à votre agent local.
Ventes à crédit.

RENAULT
53, Champs-Élysées, PARIS et BILLANCOURT (Seine)

COUR D'APPEL DE DOUAI

Le lait baptisé
La veuve Labbez, née Marie Bartigny, et son fils Georges Labbez, cultivateurs à Houzay, département de la Mayenne, ont été condamnés à 15 jours de prison avec sursis, 1.000 fr. d'amende et solidairement à l'affichage et aux insertions de jugement.
La Cour porte la peine des deux prévenus à un mois d'emprisonnement, elle maintient le sursis et confirme les autres dispositions du jugement.

Des Millions de Buveurs

se désaltèrent agréablement avec l'**Antiséptique** qui laisse à la bouche une sensation de fraîcheur exquise et persistante.
Le flacon pour 30 litres 4 fr. Pharmaciens, Epiciers, Drog.

Le bécanier

Poursuivi pour vol d'un vélo, Charles Monet a été condamné à 6 mois de prison et à 100 fr. par le tribunal de Valenciennes.
La Cour confirme la décision des premiers juges.

LES BONS REMÈDES

OBESITÉ — Pour faire disparaître bourses et embonpoint disgracieux, prendre une tasse de **THÉ DE GOA** aux repas. Boisson de régime agréable, régulatrice et tonique. La boîte : 0,75 toutes pharmacies, et Pharmacie BURY, Lille (envoi franco).

Le quart d'heure de Rabelais

Titulaire de 34 condamnations, Emile Guaret a comparu pour la 36e fois devant la justice pour grivèrie.
Le tribunal de Lille lui a octroyé 2 mois de prison.
La Cour estime que ce n'est pas suffisant; elle condamne le spécialiste des bons diners à l'asile à 6 mois de prison.

J. wacrienner-menu

PROCELANES, CRISTAUX, ORFÈVRES
157, rue Nationale (angle pl. Rodeo), LILLE

Abus de confiance

Emile Dumortier, garçon boucher à Lambertart, a été condamné à Lille à 3 mois de prison pour abus de confiance.
La Cour élève la peine de première instance à 4 mois.

BANDAGE IDÉAL

Sans sous-cuisses. Le plus parfait.
Le tribunal de Lille a condamné Dupont à 2 mois de prison et Fleury à 15 jours, et chacun d'eux à 500 et 100 francs d'amende, plus 1/2 amende fiscale.

Maison Victor MAIRIE

155, RUE DE PARIS, FACE AU SOLDÉUR CHAUSSURES
Salons d'applications. — Conseils gratuits

La contrebande

Louis Dupont et Henri Fleury ont été surpris à Wattrelos, alors qu'ils conduisaient vers la frontière un chien de forte race.
Le tribunal de Lille a condamné Dupont à 2 mois de prison et Fleury à 15 jours, et chacun d'eux à 500 et 100 francs d'amende, plus 1/2 amende fiscale.
La Cour confirme ces sanctions, en spécifiant que la prison préventive subie par Dupont ne sera pas imputée sur la durée de la peine, en raison de son appel injustifié.
— Joseph Spas, 37 ans, mécanicien à Hazebrouck, a été condamné par le tribunal de Dunkerque à trois ans de prison et à 64.875 francs d'amende pour contrebande par voiture à Escke. En même temps que lui et pour complicité, René Achet, Eugène Prieur, Georges...

MÉNORVARE

Remède scientifique nouveau, longement expérimenté dans les hôpitaux et préconisé par les plus éminents spécialistes contre **MALAISES PÉRIODIQUES RETOUR D'ÂGE VARICES, HÉMORROÏDES, PHLEBITES**
Toutes pharmacies, le flacon 14 fr. 85

Propagande antimilitariste

Maurice Coulon, colporteur à Seclin, a distribué aux conscrits de la commune une feuille antimilitariste. Cela lui a valu d'être condamné à Lille à 3 mois de prison et 100 fr. d'amende.
Le Parquet a fait appel du jugement.
Après réquisitoire sévère de M. l'avocat-général Vermeulen et plaidoirie de Me Wormser, la Cour élève à 6 mois de prison la peine infligée à Coulon en première instance.

Sur quel pied danser ?

Sur celui qui n'a pas de cors, évidemment, et bientôt sur les deux si on emploie « Le Diable ». « Le Diable », enlevé des cors en six jours pour toujours : 3 fr. 95. Pte Weimann, à Epernay, et toutes pharmacies. Mais, attention ! « Exigez « Le Diable » : à Lille, Pte Universelle, place Richelieu ; à Lens, Pte Dieuzalide, pl. Jean-Jaures.

Les faiseuses d'anges

Pour avortement et complicité, le tribunal de Douai a condamné Lucie Carré, employée de magasin, à un an de prison; Marie Godellez, coiffeuse, à 18 mois; Mariette Deffens et Olga Carton, femme Rim, sans profession, chacune à 8 mois, et toutes quatre à 50 fr. d'amende.
Après plaidoiries de Mes Fougey, Vanhoucke, Delmotte et Buquin, la Cour renvoie l'affaire à huitaine pour l'arrêt.

59! **REVEIL PENDLE** **59!**
Bayard
CHROME INALTÉRABLE

Affaire remise

Une affaire d'excitation à la débauche dans laquelle sont impliqués une « barrière d'Aras », Léonie Baratte, Vye Glorieux et Desrommes, est renvoyée au 17 juillet par suite du décès de Me Soland.

Redoutez les Punaises

Redoutables agents propagateurs de maladies infectieuses, ces insectes immondes peuvent être déracinés facilement et sans danger grâce au **Rozol**. Un seul badigeonnage suffit : 4 fr. 95 le flacon. Toutes Pharmacies, Drogueries, Epiceries. Lille: Pharmacie Ritter, pl. Richelieu.
Exposition avicole des 5 et 6 juillet à Denain, avec le concours du « Réveil du Nord »
Le succès de l'exposition est plus qu'assuré. De nombreux amateurs et professionnels ont répondu à l'appel du comité. Des éleveurs renommés ont exposé leurs plus beaux produits pour venir exposer leurs meilleurs produits.
Toutes les races de volailles, poules, lapins, pigeons, etc., seront largement représentées.
A côté de la volaille figureront les nour-

ritures, les produits vétérinaires et installations modernes de basse-cour.
Aussi, cultivateurs, amateurs et professionnels, réservés le samedi 5 juillet après-midi ou le dimanche 6 juillet pour venir visiter cette exposition et en tirer le plus grand profit pour vos élevages familiaux et de rapport.

LES TRAGIQUES EMEUTES DE BOLIVIE

On mande de Lima :
« Une bataille acharnée s'est déroulée dimanche dans les rues de La Paz, où une foule surexcitée par la mort d'un jeune Bolivien qui préchait la révolte, s'est mise à plusieurs reprises sur les forces de police. Celles-ci ont dû faire usage de mitrailleuses et ont tué, au cours de la journée, quarante émeutiers dont les corps ont été exposés sur la place publique.
L'ancien vice-président, M. Bautista Saavedra, a déclaré que la demande de permis d'inhumer a provoqué, lundi, de nouvelles émeutes au cours desquelles plusieurs personnes ont été tuées ou blessées ».

Un CHAMPAGNE



Moriant
(de la Marque)
de Haute Qualité

SINGULIER CAS DE GREVE DANS UNE MINE ANGLAISE

Apprenant que la mine où ils travaillaient serait fermée samedi et dimanche, 200 ouvriers d'une mine de charbon du Yorkshire ont demandé qu'elle soit fermée un jour de plus, de façon qu'ils puissent réclamer l'indemnité de chômage. Les directeurs de la mine n'ayant pas accepté, les mineurs ont cessé le travail, se privant ainsi volontairement d'une journée de travail.

Un lieutenant italien assassiné près de Scutari

Hier, le lieutenant Giuseppe Genti, chef de l'école militaire Serus-Siroco, se dirigeait à motocyclette vers Scutari, lorsqu'il fut tué au bivouac de la « Ille ».
L'assassin est activement recherché. Les autorités mènent une enquête énergique. L'opinion publique est indignée. De grandes funérailles seront faites à la victime.

"AU CARILLON"

108-110, rue Gambetta, LILLE. Tél. : 58-98
seule Maison présentant dans ses étalages 60 CARILLONS WESTMINSTER et 60 GARNITURES de BIJOUTERIE, JOAILLERIE, HORLOGERIE. — Montres et Chronomètres LIP depuis 140 fr. Beau choix de Bagues, pierres et bijoux, Boucles d'oreilles et Pendentifs au plus bas prix. Nous vendons nos alliances or sans soudure 25 % moins cher que partout ailleurs.

La trombe d'eau qui s'est abattue sur le Gard a causé d'énormes dégâts

La trombe d'eau qui s'est abattue sur le Gard a causé des dégâts dont on mesure aujourd'hui la grande importance.
A Gagnières, l'aqueduc s'étant bouché avec toutes sortes d'objets amenés par l'eau, un train a dû stopper et attendre le débatement qui l'opéra sous la pluie. Une barque à moteur électrique a été emportée par les eaux. Les habitants des bas quartiers ont dû évacuer leurs maisons.
A La Varnède, une mine a été envahie par les eaux mettant en chômage un nombreux personnel.
A Beaucourt, des cafés installés sur le bord du Rhône ont dû déménager à la hâte.
A Fougères, les dégâts sont particulièrement importants, toute la plaine étant inondée.
Aux Mages, les viticulteurs sont déjà éprouvés par le Mildiou, les pertes sont également élevées.

LA MEILLEURE DES POUDRES DANS LA PLUS JOLIE BOITE EN METAL LAQUE
LA NOUVELLE POUDRE
L'ÉPIVER PARIS

Le Rhône est entré en décrue

Continuant son mouvement de hausse, le Rhône a atteint hier matin, à 4 heures, la cote de 5 m. 24.
Après être resté pendant une heure le fleuve est entré en décrue. Il baisse de trois centimètres par heure. Les dégâts causés par les eaux qui ont débordé dans la région vauchusienne riveraine sont énormes.

Une jeune anglaise assassinée par deux Arabes

On mande du Caire : Deux arabes ont tué à coups de revolver une jeune anglaise qui conduisait une automobile dans laquelle se trouvait son fiancé.

La Chambre a voté le collectif de Juin

Après avoir voté le collectif de Juin, la Chambre a voté le collectif de Juin. Le budget est adopté ainsi que ceux de l'intérieur, de la Guerre, de la Marine, de l'Instruction publique, de l'air, des Colonies, des Travaux publics et des Pensions.
M. ABOUT souligne l'importance de l'article 21 qui a pour objet, selon la proposition de M. Vincent-Auriol, de rétablir l'égalité entre tous les ascendants de militaires tués ou disparus à l'ennemi. Au regard de l'allocation prévue par la loi du 31 mars 1919, est supprimée la stipulation que les ascendants doivent justifier qu'ils ne sont pas inscrits au rôle de l'impôt général sur le revenu. L'allocation du père est portée de 400 à 800 francs, comme celle de la mère.
La réforme sera réalisée sur deux exercices : 1930-1931 et 1931-1932. La dépense sera de 70 millions pour l'exercice 1930. M. Vincent-Auriol, auteur de la proposition, la justifie, la dépense étant couverte par l'extinction de nombreuses allocations.
M. GERMAIN-MARTIN indique ensuite qu'il ne peut pas accepter la suppression de la justification que l'ascendant ne paie pas l'impôt général sur les revenus. Quant à l'égalité des allocations du père ou de la mère, il est disposé à étudier un amendement, mais, dit-il, combattra l'article 21 dans les deux assemblées.
La Chambre, consultée, vote à mains levées l'article 21.
Après accord entre MM. Germain-Martin et Vincent-Auriol, la Chambre adopte l'article 23 disposant que les communes et départements seront dispensés désormais de tous impôts pour les immeubles communaux ou départementaux affectés à un service public et non producteurs de revenus.
On adopte encore un certain nombre d'articles relatifs, notamment, à l'autorisation pour le ministre de consentir aux communes des avances sans intérêts aux conditions de liquidation de pension pour les fonctionnaires des polices municipales; rétablissement de trente-sept emplois de vétérinaires départementaux; augmentation de 2.900 à 10.000 francs, l'indemnité de soins aux tuberculeux de 100 p. 100. Un texte de la Commission, précisant la situation des ramasseurs de lait; un texte en faveur des fonctionnaires de l'enseignement.
L'ensemble est voté par 460 voix contre 13. Séance levée à 11 h. 05.

Un boxeur assassin condamné à 10 ans de réclusion

Au cours de la nuit dernière l'ancien boxeur Raymond Vial, qui assassina le 15 juin 1924 le garde chef Malet, du domaine de Meilo, a été condamné à 10 ans de réclusion et à 20 ans d'interdiction de séjour par la Cour d'assises de l'Oise.
La veuve Malet qui s'était portée partie civile s'est vu attribuer un franc de dommages-intérêts.

UN NOM, UNE LAME :
LA LAME PEUGEOT



Le Congrès National de la Natalité et des Familles nombreuses

La deuxième session aura lieu à Lille du 26 au 28 septembre

Le 26 au 28 septembre, se déroulera à Lille, la deuxième session du 12e Congrès National de la Natalité et des Familles nombreuses. Elle consistera en un congrès des Commissions départementales de la Natalité et Assemblées générales de la Fédération Nationale des Associations de F. N. et de la Fédération des Unions de F. N. du Nord de la France.

Voici le programme de ces journées :
Vendredi 26 septembre. — Assemblée générale de la Fédération Nationale des Associations de Familles nombreuses et Commémoration du Xe Anniversaire de la Déclaration des Droits de la Famille (1904-1914). L'Assemblée générale placée sous l'autorité de M. Isaac, président d'honneur du Conseil Supérieur de la Natalité et de M. Georges Pernot, ministre des Travaux publics, se tiendra dans les locaux de la Société Industrielle, 119, rue de l'Hôtel-Militaire, 9 heures. Ouverture de l'Assemblée. Rapport de M. Georges Tournoux sur les Droits politiques des Chefs de Famille. 14 h. 30 : Rapport de M. le Docteur Mousgaon sur la nécessité d'un Office National de la Famille et de la Natalité. Rapport de M. le Colonel de l'École et de la Famille (1919). Banquet de la Fédération Nationale, sous la présidence de M. Georges Pernot, ministre des Travaux publics. Lecture solennelle de la Déclaration des Droits de la Famille.
Samedi 27 septembre. — Congrès National des Commissions départementales de la Natalité. Le Congrès des Commissions départementales de la Natalité, placé sous l'autorité de M. le ministre de la Santé publique, se réunira dans les locaux de la Société Industrielle, 119, rue de l'Hôtel-Militaire, 9 heures : Ouverture du Congrès. Rapport de M. Lefas, député d'Ille-et-Vilaine, secrétaire général du Conseil Supérieur de la Natalité sur l'Activité du Conseil Supérieur de la Natalité pendant l'année 1929. Rapport de M. Vieulle, membre du Conseil Supérieur de la Natalité sur les Causes de la Dépopulation et de la Mortalité en France. Rapport de M. le docteur Desquid, sur l'Application de la loi du 15 juillet 1930 sur l'assistance médicale gratuite aux Femmes en couches. Le soir, à 19 h. 30, banquet des Commissions Départementales, sous la présidence de M. Desiré Ferry, ministre de la Santé publique.

Dimanche 28 septembre. — Assemblée générale et commémoration du Xe Anniversaire de la Fédération Nationale du Nord de la France. 9 h. 30. Assemblée générale de la Fédération Nationale du Nord de la France, sous la présidence de M. Louis Watine, président de la Fédération Nationale, vice-président de la Fédération Nationale ; 11 h. 30 : Office religieux à l'Église Saint-Maurice et au Temple ; 13 h. : Banquet de clôture, sous la présidence de M. Desiré Ferry, ministre de la Santé publique, et de M. Georges Pernot, ministre des Travaux publics.

Expositions. — Il sera organisé, pour le samedi 27 septembre, diverses visites gratuites d'usines, d'œuvres et de cités-jardins de la Région, en autocars en l'honneur des Congressistes.
Les Compagnies de chemins de fer accorderont des permis à demi-tarif aux membres du Congrès. Les billets de chemin de fer devront être adressés au Secrétaire du Comité permanent de la Mutualité, 84, rue de Lille, Paris (7e), au plus tard le 15 septembre.

Le banquier Moatti condamné à quinze ans de bagne

La Cour d'Assises de la Seine vient de prononcer les condamnations suivantes :
Maurice Moatti, directeur de la Banque Foncière de Calvados à Paris, a été condamné à 15 ans de travaux forcés et à 1.000 fr. d'amende.
Son frère, Elie Moatti, à 10 ans de travaux forcés et à 1.000 fr. d'amende; Paul Alcouff, employé de la Banque de l'Union Parisienne, à cinq ans de réclusion et 100 fr. d'amende; ils étaient inculpés d'une escroquerie de huit millions. Les parties civiles ont obtenu la restitution de cette somme. Il y a deux ans, Maurice Moatti avait été condamné pour les mêmes faits à quatre ans de prison par la 11e Chambre correctionnelle et son frère, Elie Moatti, avait bénéficié d'un non-lieu. Mais Maurice Moatti avait fait appel et avait demandé la juridiction de la Cour d'Assises. Une nouvelle enquête avait été ordonnée, qui conduisit aux côtés de Maurice Moatti son frère et un de ses employés. La Cour d'Assises vient de se prononcer, comme on le voit.

la dot fatale
MR. GEORGES MALLAGUE

Elle balbutiait; il lui semblait, la malheureuse, qu'on lisait son mensonge sur son visage.
— Tout aussi bien que cet homme l'altère en ce moment.
— Moi ! fit aussitôt la Bique, mais de sa voir la plus ferme, qui redevenait indignée.
— Volontairement ou involontairement, c'est ce que nous verrons plus tard. Vous mademoiselle, vous savez que Mme Varnagiez vous faisait sa légataire universelle ?
— Pas du tout !
— La justice n'est pas forcée de s'en rapporter à votre dénégation.
— Je le jure...
— Vous jurez trop... Qu'avez-vous fait des vêtements que vous portiez la nuit du crime ?
— Ma robe ? Je l'ai lavée ?
— Pourquoi ?

— Mais parce qu'elle était pleine de sang. Elle sentit descendre jusqu'en son âme le regard acéré, le terrible regard.
Son émotion, la même depuis cinq jours, s'accrut, dans la peur de voir s'effondrer l'échafaudage de mensonges que sa contradiction ébranlait; elle ne possédait point la machiavélique énergie qu'il eût fallu pour se tirer de ce mauvais pas, la pauvre fille, la pensée ne lui venait pas, que si elle détournait d'un autre les soupçons, elle les accumulait sur elle.
Le coup fut foudroyant; il la laissa comme le mendiant quelques instants plus tôt, les prunelles élargies, la bouche ouverte, paralysée.
— Eh bien ! venait d'articuler la voix calme et assurée, je puis vous le garantir moi, l'assassin de votre bienfaitrice... C'est vous !
Et, tandis que des frissonnements, coup sur coup, ayant passé sur elle, les yeux débarrassés de leur brume, redevenant bleus profonds, avec une fixité intense, l'accusateur répéta :
— C'est vous... Vous la haïssiez, cette femme, elle avait été le bourreau de votre enfance... Ce jour-là, quand elle vous avait enlevé, elle pensait à vous enlever, vous avait enlevé... c'est ce que ça aurait la force de le tenir ? Du reste, je vous dis qu'il y avait un homme avec Mme Varnagiez, j'en suis sûr... on me ferait griller à petit feu

ser d'elle, pour hériter plus vite... C'est ce que l'instruction élucidera.
Une sorte de rire strident, coupé par l'étranglement d'un sanglot, sortit de la bouche de Chérie.
Elle fit un geste d'indignation, de protestation, et rebomba dans le fauteuil, en articulant :
— Non, pas cela, oh ! non... ce n'est pas vrai... ce n'est pas vrai !
— Un moment de colère ?
— Non ; Non !
— Mlle Chérie, tuez quelqu'un ! Ah ça monsieur le juge vous ne la connaissez point Mlle Chérie ?
Et le grand vieillard qui reprenait la parole après un instant de stupeur plus complète, peut-être, que lorsqu'on lui reprochait à lui, le meurtre de la châteline, continua :
— Vous ne savez donc pas ce que c'est que Mlle Chérie ? une martyre, une sainte, donnant son morceau de pain, à elle, qui n'en avait pas tous les jours, au malheureux qui passait... Elle se serait laissée tuer... oui, mais se rebeller seulement, jamais... tout le monde vous le dira. Et puis, une petite main comme la sienne, comment voulez-vous que ça prenne un couteau ?... est-ce que ça aurait la force de le tenir ? Du reste, je vous dis qu'il y avait un homme avec Mme Varnagiez, j'en suis sûr... on me ferait griller à petit feu

que je le répéterais... un homme qui était nu-tête... puisque j'ai pensé : ce ne peut-être que le...
— Père la Bique ! interrompit une voix vibrante, celle contre qui se tournait maintenant l'accusation, vous vous trompez, vous avez mal vu !
— Vous êtes cause, mademoiselle, dit le magistrat, que plusieurs innocents sont sous les verrous... n'en faites pas arrêter d'autres.
Pulchérie de nouveau, se dressa :
— Je ne veux pas faire arrêter des innocents... non... je ne veux pas ! je ne veux pas !
Elle eut son geste de folle, reprit comme la nuit de l'assassinat, près du cadavre, sa tête aux lourds cheveux blonds, dans ses frêles mains, où cet homme froidement plaçait un couteau, et, ainsi que la veille au matin, quelques heures avant l'enterrement, sur la lièstre du bois, où Albéric Soucard le contemplait effrayé, elle pleura, avec des plaintes, avec des cris.
Les trois personnages, membres du Parquet, dont l'opinion devait être identique, s'ils éprouvaient une émotion, la cachaient derrière le masque rigide, avec lequel le magistrat doit voir ses faiblesses d'homme.
Mais lui, le vieil errant, ne perdant point son franc-parler, même devant eux, fit le mouvement par lequel se traduisaient les colères au, dans sa longue vie d'aventures

pareilles, ne s'étaient pas manifestées autrement ; il leva son gourdin, dont on ne pensait point, avant d'entrer, à le débarrasser, et en trappa rudement le plancher.
— Messieurs ! messieurs ! il faut me croire, messieurs, j'ai vu...
Le juge l'arrêta :
— Cette jeune fille vous a fait du bien... elle vous a donné, comme vous le disiez tout à l'heure, son pain ?
— Oui, plus d'une fois, quand, ma besace vide, et fort fatigué pour continuer ma route, je m'asseyais à la lisière du parc du Val-Rose, elle m'apportait, m'ayant aperçu de loin et m'apportant mon déjeuner... Un étalon que je m'étais blessé au pied avec un couteau aigu et que, ma blessure envenimée, il avait fallu me récurer dans une grange abandonnée dépendante du domaine, ce fut elle qui vint m'y soigner, me panser, comme un ange qu'elle était, un bon ange descendu du ciel auprès de moi, pauvre malheureux... sans feu, ni lieu, poussé par les chemins comme la feuille morte l'est par le vent... Aidée de la Pételière, une brave aussi, elle est arrivée à me nourrir et...
— Assez, c'est bien... elle fut bonne, charitable à votre égard, vous la défendez... Gendarmes, emmenez cet homme.
Deux mains s'abâtirent à droite et à gauche, sur l'épaule du vagabond, l'étreignant comme deux étau lorsqu'il essaya de se dégager.
Son bras, franc d'inertie, n'arriva pas

même à soulever le bâton noueux, sa seule arme.
Si robuste qu'il fût resté, il ne résista pas à la poussée des deux gaillards en uniforme qui l'escortaient depuis le village; mais la porte de la pièce refermée, il fulminait encore, jurait qu'il avait vu, à travers les carreaux de la cuisine, un homme tête nue...
On ne l'entendait point.
A une nouvelle et pressante question du juge, exhortant la jeune fille à parler « dans son intérêt », à ne pas forcer la justice à de nouvelles enquêtes, qui aggraveraient sa situation, en écartant d'elle l'indulgence, la pitié pour les souffrances endurées, l'amant à ce forfait, les lèvres froides comées du marbre de celle-ci laissaient tomber ces mots :
— C'est moi !
Trois quarts d'heure plus tard, le véhicule qui attendait devant la grille, un grand landau fermé, la franchissait, pour prendre la route de Bézières.
Avec le procureur de la République, le juge d'instruction et son greffier, il emportait la fille adoptive de Mme Varnagiez, son héritière, celle qu'on appelait déjà « assassin ».
A proximité de Bézières, une voiture venant de la gare, le croisa; un jeune homme s'y trouvait, une valise devant lui, sur la banquette.